



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 40
absents représentés : 11
absents : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 23 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Eric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Eric KERROUCHE, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Nelly BÉTAILLE, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Cécile CROCHET, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Louis GALDOS, Valérie GELEDAN, Chantal JOURAVLEFF, Patrick LACLÉDÈRE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD.

Absents représentés :

Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Xavier GAUDIO, M. Pascal BRIFFAUD a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, M. Stéphane DARMAILLAC a donné pouvoir à Mme Marie APHATIE, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE.

Absents :

Mesdames et Messieurs Nathalie CASTETS, Francis LAPÉBIE, Patricia MARS-JOLIBERT.

Secrétaire de séance : Madame Cécile CROCHET.



OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur le Président

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 255, impose aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

La feuille de route « TEPOS 2016-2020 » approuvée par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015, constitue le principal document de cadrage de la Communauté de communes en la matière.

Les principales réalisations de la Communauté de communes au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

- **Le lancement de Rézopouce**

Premier réseau d'auto-stop organisé en France, Rézopouce constitue un moyen de déplacement convivial, solidaire, écologique et économique. Cette nouvelle offre représente une alternative dans les communes de Maremne Adour Côte-Sud, pour que chacun contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

- **Le lancement de la plateforme locale de rénovation énergétique « RénoMACS » et l'aide à destination des ménages en situation de précarité**

La plateforme RénoMACS, lancée en octobre 2016, a permis de réaliser près de 40 visites-conseil à domicile. 51 entreprises locales se sont inscrites dans le processus de formation « DOREMI » visant à former des groupements aptes à proposer et réaliser des rénovations « basse consommation » à des prix maîtrisés.

MACS a mis en place une aide financière pour aider les ménages en situation de précarité énergétique à engager leur rénovation basse consommation. Cette aide est de 50 €/m² plafonnée à 5 000 €.

- **Le financement de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux**

14 dossiers ont été instruits en 2016, portant à près de 700 000 euros les fonds investis dans les économies d'énergie depuis la création du fonds en 2015. Près de 350 000 euros sont financés par MACS.

- **L'appel à projet pour la production d'énergie renouvelable**

Afin d'impulser la production d'énergies renouvelables sur son territoire, MACS a lancé un appel à projet auprès des producteurs, exploitants ou encore investisseurs.

Les entreprises retenues s'engagent à mettre en œuvre une stratégie de développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS. Le modèle de gestion et de financement proposé associe les citoyens et les acteurs locaux aux côtés de la Communauté de communes. L'enjeu est de mobiliser l'épargne locale (crowdfunding) et d'impliquer l'ensemble des habitants de MACS dans la transition énergétique de leur territoire.

- **Achats**

Sur un total de près de 3 millions d'euros de marchés passés en 2016, 83 % de la dépense est confiée à des prestataires locaux (département 40 et 64). Par ailleurs plusieurs marchés ont fait l'objet de clauses sociales en matière d'insertion.

- **Voirie**

Une nouvelle technique d'entretien de revêtement de voirie, développée par « Grémair » a été déployée. Elle permet une économie de matériaux de près de 20%.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;



VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 approuvant la feuille de route « Territoire à Energie Positive 2016-2020 » ;

VU le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable annexé ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer un rapport annuel ayant pour objet de présenter la situation en matière de développement durable sur le territoire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

- prend acte de la présentation, par Monsieur le Président, du rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable sur le territoire de MACS,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 1^{er} février 2017

Le président

Eric Kerrouh

